

Délibération n°433 du Comité syndical

1. Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2024

Le procès-verbal du comité syndical du 10 décembre 2024 a été adressé à tous les membres le 17 décembre 2024. Il est soumis à l'approbation.

*Le Comité syndical
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Approuve le procès-verbal du comité syndical du 10 décembre 2024.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **12 MARS 2025**

La publication le

Strasbourg, le

12 MARS 2025

La Présidente
Pia IMBS

La secrétaire de séance
Ève ZIMMERMANN

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20250304-433-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025